

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Rapport de la commission technique sur le préavis de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte N° 19 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 587'600.- destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le jeudi 29 août 2019, la commission technique s'est réunie en présence de Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation et Guy Fritsché Ingénieur, concernant une demande de crédit de CHF 587'600. - relative au remplacement des disques biologiques par des lits fluidisés. Nous les remercions pour la précision des explications qu'ils nous ont apportées.

Comme mentionné dans le préavis, notre station à aujourd'hui atteint sa capacité maximum de traitement, prévue pour réceptionner les eaux usées de 40'000 équivalent habitants (EH). En l'an 2000 la mise en place de disques biologiques dans la chaîne de traitement a permis de doubler la capacité de traitement entre le décanteur et la biologie des boues. Actuellement, ces disques, suspendus dans deux bassins ont leur entrainement assuré par un système d'air.

Considérant l'état de ces appareillages ; une durée de vie de 15 à 20 ans et dans l'impossibilité de trouver des pièces de rechange, au vu des débits importants à traiter (les deux disques travaillent en tandem afin d'assurer ce service) et du risque d'arrêt total de cette partie de la chaîne de traitement, nous avons l'opportunité de remplacer ce système en transformant ces bassins en lits fluidisés afin de répondre à nos besoins et d'augmenter la capacité de traitement.

Ce projet, très bien documenté dans le préavis a retenu l'attention de notre commission du fait que profitant de l'infrastructure existante en limitant les travaux de génie civil et en réutilisant les soufflantes. Le toit couvrant les disques sera supprimé pour un meilleur rendement, entendu que les odeurs se limiteront à quelques mètres. A noter qu'au vu de la diminution de capacité pendant la durée des travaux, l'ajout de produit afin d'augmenter la précipitation dans le primaire, permettra d'assurer le traitement sans risque de pollution au lac.

Conclusion : au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 19 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 587'600.- destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés.

La commission technique,

Arzier, le 9 septembre 2019.

Claude Bosson

François Delafoge

Dominique Gafner, excusé

Eric Haldemann

Philippe Berger

Christian Dugon, rapporteur

